

## Prise de position adoptée par les PE réunis le 11 octobre 2019 par le SNUDI-FO 53 à Laval

Nos salaires sont bloqués depuis 2010.

Maintenant, on nous annonce la fin de nos régimes de retraite et du code des pensions civiles et militaires (CDPCM), avec des réductions très importantes du niveau des pensions jusqu'à quasiment 40% du montant.

A titre d'exemple, pour un PE avec une carrière complète de 43 ans:

Régime actuel	Régime par point	Différence
2804,58 (brut)	1771,81 (brut)	<b>-1032,77</b>

### **C'est insupportable ! C'est inacceptable !**

Ce sentiment de ras-le-bol traverse tous les secteurs. Avec le système « universel » Macron-Delevoye, nous serons tous perdants, fonctionnaires comme salariés du privé.

Nous avons pris connaissance des appels à la grève interprofessionnelle reconductible à partir du 5 décembre.

C'est ensemble, public, privé, tous secteurs confondus, qu'il faut faire plier le gouvernement. **L'unité est indispensable !**

**C'est dans ce contexte que, nous, professeurs des écoles, avec le SNUDI-FO de la Mayenne, nous refusons le projet de réforme des retraites dit « universel » par points et nous exigeons le retrait du projet Macron-Delevoye. Nous nous tenons prêts à rejoindre le mouvement de grève à partir du 5 décembre, pour obtenir :**

- **Le maintien du code des pensions civiles et militaires dont nous dépendons aujourd'hui, de tous les régimes existants**
- **Le maintien du niveau des pensions**

Ce projet de réforme des retraites s'ajoute à la longue liste des « réformes » successives imposées aux personnels, qui dégradent fortement leurs conditions de travail (refondation de l'Ecole, PPCR et ses évaluations, loi pour une école de la confiance...). Les récents suicides dans l'Education Nationale sont autant de drames qui illustrent tragiquement ces dégradations.

Obtenir satisfaction sur la question des retraites serait un point d'appui considérable pour exiger l'abandon de toutes les réformes qui conduisent à détériorer nos conditions de travail et pour revendiquer l'augmentation des salaires (hausse de 18% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat)

Nous faisons connaître cette prise de position dans toutes les écoles du département.